

Capitalisation (M€)	77,2	Ticker	ALMIB:FP / ALMIB.PA	Greentech
Objectif de cours	1,90 €	Nb de titres (en millions)	68,9	Flash valeur
Cours au 09/10/2025	1,12 €	Volume moyen 12m (titres)	346 298	10/10/2025
Potentiel	70%	Extrêmes 12m (€)	0,50€/1,44€	

## Résultats S1 conformes et avancées validant la stratégie

### A retenir

- Résultats conformes aux attentes, confirmant les perspectives 2025
- Retours des essais sur la vigne validant les atouts d'AXPERA
- Poursuite du parcours réglementaire pour un lancement au S1 2026 confirmé

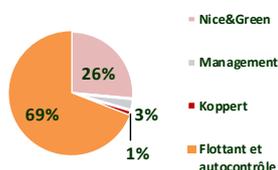
#### Données financières (en M€)

au 31/12	2024	2025e	2026e	2027e
CA	0,0	0,1	1,3	10,5
var %	ns	ns	2289,1%	679,4%
EBE	-4,9	-5,9	-6,4	-3,6
% CA	ns	ns	ns	ns
ROC	-5,7	-7,2	-8,2	-5,1
% CA	ns	ns	ns	ns
RN	-6,6	-9,1	-10,7	-7,4
% CA	ns	ns	ns	ns
Bnpa (€)	-0,10	-0,13	-0,16	-0,11
ROCE (%)	ns	ns	ns	ns
ROE (%)	ns	ns	ns	ns
Gearing (%)	-111,5%	-193,6%	-44,9%	81,2%
Dette nette	4,4	11,6	10,8	-6,2
Dividende n (€)	0,0	0,0	0,0	0,0
Yield (%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

#### Multiples de valorisation

	2024	2025e	2026e	2027e
VE/CA (x)	ns	ns	52,5	7,8
VE/EBE (x)	ns	ns	ns	ns
VE/ROC (x)	ns	ns	ns	ns
P/E (x)	ns	ns	ns	ns

#### Actionariat



#### Performances boursières



#### Résultats S1 en ligne avec les attentes

Rappelons qu'à ce stade la société est en préparation de son lancement commercial et ne réalise pas de chiffre d'affaires. Les seuls produits comptabilisés concernent des subventions/CIR pour un montant de 0,33 M€ sur le semestre (vs 0,25 M€ au S1 2024).

La perte opérationnelle ressort à -3,08 M€ vs -2,68 M€ au S1 2024. L'essentiel de la hausse de charges de 0,40 M€ est imputable à la hausse 1/ des dépenses marketing et ventes, 2/ des frais de déploiement industriel et 3/ aux charges sociales sur le programme d'actions gratuites échu en mai 2024. Plus précisément, les dépenses de marketing et ventes augmentent de 0,22 M€, en lien avec l'ensemble des démarches préparatoires au lancement commercial engagées par la société, et qui se sont concrétisées notamment par des accords significatifs tant sur la partie biocontrôle avec Koppert, que sur la partie cosmétique avec Metron Technology. Les frais de déploiement industriel sont, quant à eux, en hausse de 0,15 M€, du fait de l'augmentation des capacités de production nécessaires au lancement commercial d'AXPERA. Si les dépenses de R&D apparaissent en recul de 0,11M€ et les frais généraux en hausse de 0,23 M€, une partie des évolutions constatées sur ces deux postes provient d'un reclassement de l'un à l'autre. En effet, compte tenu du stade de développement de certains produits, une partie des DAP auparavant classées en frais de R&D est désormais reclassée en frais généraux et administratifs. Ainsi, en cumulé, ces deux postes (frais généraux et administratifs et frais de R&D) augmentent de 0,12 M€. Une hausse bien maîtrisée, compte tenu notamment du poids des charges liées aux demandes d'autorisations réglementaires, et qui est essentiellement liée aux charges sociales sur un programme d'actions gratuites (cf. ci-dessus). Après prise en compte d'un quasi doublement de la charge financière, passant de 0,44 M€ à 0,81 M€, en raison des charges d'intérêts liées principalement aux emprunts obligataires et aux dettes sur contrats de location, le résultat net ressort à -3,90 M€ vs -3,12 M€.

Ces résultats du premier semestre s'inscrivent totalement dans la tendance de nos estimations. Pour rappel nous attendons un ROC de -7,2 M€ et un Résultat net de -9,1 M€ pour l'ensemble de l'exercice 2025.

**Trésorerie renforcée en juillet, permettant de poursuivre la stratégie**

Forte d'une augmentation de capital de 14 M€, dont 9 M€ en numéraire, en juillet dernier, la société dispose, à fin septembre, d'une trésorerie de 6,9 M€, qui lui permet de poursuivre sa stratégie avec sérénité, d'autant que Nice & Green son actionnaire principal s'était engagé, fin mars, lors de la publication des résultats, à renouveler son soutien financier au moins jusqu'au 31 décembre 2025, lequel a été prolongé jusqu'au 30 juin 2026.

De plus, Nice & Green s'est engagée à ne pas solliciter le remboursement des obligations en circulation jusqu'en juillet 2026 (12 mois suivants l'augmentation de capital).

A ce stade, la continuité d'exploitation n'est donc pas compromise.

**Retours très prometteurs des essais sur la vigne**

Suite aux essais de cet été, l'efficacité sur le mildiou et l'oïdium a été validée par les viticulteurs ayant testé le produit dans le cadre d'une autorisation d'urgence de mise sur le marché d'AXPERA pour 120 jours.

Cet usage, plus large que les précédents, avec possibilité d'utiliser la production issue des essais, et non plus de la détruire comme lors des essais précédents, ouvre un fort potentiel auprès des viticulteurs, d'autant que l'ANSES a retiré, en juillet dernier, plus de la moitié des produits à base de cuivre, jusqu'alors disponibles, pour lutter contre le mildiou.

**Poursuite du parcours réglementaire conforme à un lancement commercial dès le S1 2026**

Menées dans le cadre du partenariat avec Koppert, ces procédures réglementaires portent sur la vigne, les cultures légumières et le soja au Brésil.

En Europe la procédure d'autorisation, initiée dans 9 pays se poursuit, avec la France comme pays rapporteur. L'ANSES a confirmé la recevabilité du dossier, lequel est actuellement en cours d'évaluation. Les conclusions sont attendues début 2026.

Aux USA, l'homologation qui devait être obtenue mi-2025 a été retardée en raison de problèmes budgétaires et administratifs mais devrait intervenir début 2026, sous réserve d'une levée rapide du blocage budgétaire. En revanche, la Californie, qui a ses propres spécificités, a d'ores et déjà finalisé avec succès l'évaluation toxicologique et pourrait autoriser AXPERA dès 2026, plus tôt qu'attendu.

Au Brésil, l'absence de toxicologie a été validée en mai 2025. Des études complémentaires d'évaluation environnementale sont en cours, mais une autorisation pourrait intervenir mi-2026.

**Opinion**

Les premiers mois de 2025 montrent une accélération sur la voie de la commercialisation :

- Approbation finale par la Commission européenne de la substance active de biocontrôle d'Amoéba
- Signature d'un accord avec Koppert, début juin 2025, dans le domaine du biocontrôle et signature d'un accord avec Metron Technology, en juillet, dans celui de la cosmétique, validant le choix fait par la société d'orienter sa stratégie sur ces deux marchés complémentaires, et démontrant l'intérêt de ces deux marchés pour les solutions Amoéba.
- Augmentation de capital de 14M€, dont 9M€ d'apport de cash, consolidant les moyens financiers et la capacité à mettre en œuvre sa stratégie. L'entrée au capital de Koppert à cette occasion reflète la volonté de ce groupe majeur du biocontrôle, d'accompagner la société au-delà d'un simple accord de distribution de produits, et d'être un véritable partenaire d'Amoéba.
- Efficacité validée pour le mildiou et l'oïdium par les viticulteurs ayant testé le produit dans le cadre d'une autorisation d'urgence de mise sur le marché d'AXPERA pour 120 jours.

- Demandes d'autorisations réglementaires en cours d'étude, devant permettre le lancement commercial, comme attendu, début 2026.

De plus, au-delà des produits de biocontrôle et de cosmétique, la société dispose encore d'autres leviers à exploiter, tel que le lancement d'une solution de biofertilisant, dont les résultats issus des premières études sont, selon la société « très impressionnants », et qui permettrait, au-delà des revenus complémentaires générés, d'améliorer les marges, en valorisant plus largement le milieu de production.

Autant d'atouts qui confortent nos perspectives.

### Recommandation

Nous réitérons notre recommandation Achat et maintenons notre objectif de cours à 1,9€.

## Présentation de la société

Créée en 2010, et cotée depuis 2015, Amoéba est la seule greentech mondiale connue, spécialisée dans la culture de l'amibe. Forte d'un savoir-faire unique, issu de 14 ans de R&D, la société a mis au point un process de production industriel lui permettant d'adresser les marchés extrêmement porteurs du biocontrôle en agriculture, et de la protection de la peau en cosmétique, en recherche urgente de produits naturels efficaces dans un monde en transition, où la réduction des substances chimiques est identifiée comme un des piliers majeurs d'évolution de notre santé.

2024 a été marquée par de nombreuses avancées tant au niveau réglementaire que commercial et Amoéba, sous la dynamique de sa nouvelle équipe dirigeante, est désormais en ordre de marche pour aborder une nouvelle phase de son histoire, celle de la commercialisation.

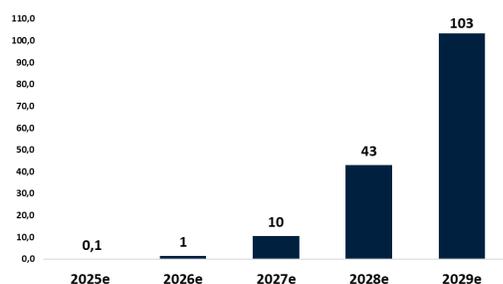
## Argumentaire d'investissement

**De fortes barrières à l'entrée liées à un process d'exploitation industriel unique :** Que ce soit au travers 1/ de la recherche faite en amont sur le métabolisme de l'amibe *Willaertia magna* C2c Maky, ayant permis de démontrer ses propriétés exceptionnelles et d'en optimiser les conditions de culture, 2/ du mode de culture « en suspension » ayant permis un développement à grande échelle sur des surfaces restreintes 3/ d'un mode de production « en continu » ayant permis une optimisation de la productivité 4/ d'un milieu de culture optimisé pour un usage industriel et 5/ de l'évaluation positive et définitive par l'EFSA de cette substance active, Amoéba bénéficie d'un savoir-faire unique et de barrières à l'entrée, significatives sur son marché, ce qui lui permettra incontestablement d'en devenir un acteur incontournable.

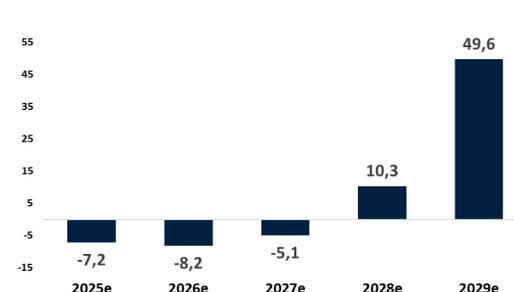
**Un marché en forte demande de produits naturels :** Face aux risques liés à l'utilisation de produits chimiques, l'aversion sociétale envers ces substances s'intensifie, touchant de larges pans d'activité : agriculture, cosmétique, etc. et nécessite de trouver des solutions alternatives, plus respectueuses pour la santé et l'environnement. Ainsi les études montrent que le marché des biopesticides devrait croître de 15,2% par an pour atteindre 15,7 mds\$ en 2029, porté par une réglementation qui s'intensifie et la pression sociétale. Le marché de la cosmétique est quant à lui dynamisé par un besoin de trouver des substances actives novatrices tout en limitant au maximum les substances chimiques, dans un contexte de croissance de la dermocosmétique estimée à +11% par an, et de +7,5% par an pour les produits anti-âges. Le marché des ingrédients cosmétiques devrait ainsi progresser de près de 8% par an sur les prochaines années.

**Tous les voyants au vert pour démarrer la commercialisation :** Tout frein au lancement de la phase commerciale est désormais levé, suite à l'évaluation positive et définitive par l'EFSA, fin 2024, de sa substance active. La signature d'un protocole d'entente avec la société Koppert, leader mondial des solutions naturelles de protection des cultures, montre en outre le fort intérêt des industriels du secteur pour la technologie développée par Amoéba, dans un contexte où peu de solutions naturelles efficaces et homologuées sont disponibles, et où le besoin de produits de substitution aux produits chimiques représente un vrai défi, pour les industriels et les professionnels. Le démarrage commercial devrait ainsi débuter dès cette année avec un potentiel de croissance très significatif.

### Prévisions Euroland CA 2025-2029e (M€)



### Prévisions Euroland ROC 2025-2029e (M€)



Compte de résultat (M€)	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e	2027e	2028e	2029e
Chiffre d'affaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	1,3	10,5	43,0	103,3
Excédent brut d'exploitation	-4,7	-4,8	-5,6	-4,9	-5,9	-6,4	-3,6	11,6	50,7
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-5,6</b>	<b>-5,8</b>	<b>-6,6</b>	<b>-5,7</b>	<b>-7,2</b>	<b>-8,2</b>	<b>-5,1</b>	<b>10,3</b>	<b>49,6</b>
Résultat opérationnel	-5,6	-5,8	-14,0	-5,7	-7,2	-8,2	-5,1	10,3	49,6
Résultat financier	-2,6	-2,2	-0,3	-0,9	-1,9	-2,5	-2,3	-2,2	-2,0
Impôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,5	-10,4
Mise en équivalence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des minoritaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>-8,2</b>	<b>-8,0</b>	<b>-14,3</b>	<b>-6,6</b>	<b>-9,1</b>	<b>-10,7</b>	<b>-7,4</b>	<b>7,6</b>	<b>37,2</b>
Bilan (M€)	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e	2027e	2028e	2029e
Actifs non courants	6,1	5,3	3,7	3,5	6,1	7,3	6,3	5,5	4,9
dont goodwill	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BFR	-0,4	-0,3	-2,2	-1,3	0,1	1,3	6,2	17,2	26,9
<b>Disponibilités + VMP</b>	<b>7,3</b>	<b>5,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>15,2</b>	<b>30,5</b>	<b>17,2</b>	<b>14,7</b>	<b>38,7</b>
Capitaux propres	0,2	8,2	-3,9	-10,4	-5,6	13,7	6,3	13,9	51,1
Emprunts et dettes financières	12,5	2,4	4,9	12,1	26,0	24,4	22,4	22,4	18,4
<b>Total Bilan</b>	<b>14,5</b>	<b>12,4</b>	<b>6,3</b>	<b>5,7</b>	<b>23,4</b>	<b>41,3</b>	<b>33,0</b>	<b>43,5</b>	<b>80,1</b>
Tableau de flux (M€)	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e	2027e	2028e	2029e
Marge brute d'autofinancement	-4,8	-5,1	-5,9	-5,8	-7,8	-8,9	-5,9	9,4	48,7
Variation de BFR	-0,1	-0,1	2,0	-1,0	-1,4	-1,2	-4,9	-10,9	-9,8
<b>Flux nets de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-4,9</b>	<b>-5,2</b>	<b>-3,9</b>	<b>-6,8</b>	<b>-9,1</b>	<b>-10,1</b>	<b>-10,8</b>	<b>-1,5</b>	<b>39,0</b>
CAPEX nets	-0,1	-0,2	-6,1	-0,6	-4,0	-3,0	-0,5	-0,5	-0,5
<b>FCF</b>	<b>-5,0</b>	<b>-5,4</b>	<b>-10,0</b>	<b>-7,3</b>	<b>-13,1</b>	<b>-13,1</b>	<b>-11,3</b>	<b>-2,0</b>	<b>38,5</b>
Augmentation de capital	0,0	0,0	0,0	0,0	14,0	30,0	0,0	0,0	0,0
Variation emprunts	6,8	3,1	6,0	7,6	-0,7	-1,6	-2,0	0,0	-4,0
Dividendes versés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Flux nets de trésorerie liés au financemen</b>	<b>6,8</b>	<b>3,1</b>	<b>6,0</b>	<b>7,6</b>	<b>13,3</b>	<b>28,4</b>	<b>-2,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-4,0</b>
Variation de trésorerie	2,2	-2,2	-5,0	0,2	0,1	15,3	-13,3	-2,6	24,1
Ratios (%)	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e	2027e	2028e	2029e
Variation chiffre d'affaires	ns	ns	ns	ns	ns	2289,1%	679,4%	311,1%	140,2%
Marge EBE	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	27,0%	49,1%
<b>Marge opérationnelle courante</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>24,0%</b>	<b>48,0%</b>
Marge opérationnelle	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	24,0%	48,0%
Marge nette	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	17,6%	36,0%
CAPEX (% CA)	ns	ns	ns	ns	ns	223,5%	4,8%	1,2%	0,5%
BFR (% CA)	ns	ns	ns	ns	228,0%	96,3%	59,6%	39,9%	26,1%
ROCE	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	34,2%	117,1%
<b>ROCE hors GW</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>34,2%</b>	<b>117,1%</b>
ROE	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	72,8%
Payout	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dividend yield	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ratios d'endettement	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e	2027e	2028e	2029e
<b>Gearing (%)</b>	<b>2440,2%</b>	<b>-38,8%</b>	<b>-111,7%</b>	<b>-111,5%</b>	<b>-193,6%</b>	<b>-44,9%</b>	<b>81,2%</b>	<b>55,4%</b>	<b>-39,8%</b>
Dettes nette/EBE	-1,1	0,7	-0,8	-2,4	-1,8	1,0	-1,4	0,7	-0,4
EBE/charges financières	1,9	2,5	38,7	5,2	3,1	2,6	1,5	5,2	25,0
Valorisation	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e	2027e	2028e	2029e
Nombre d'actions (en millions)	20,4	46,3	68,9	68,9	68,9	68,9	68,9	68,9	68,9
Nombre d'actions moyen (en millions)	20,4	46,3	68,9	68,9	68,9	68,9	68,9	68,9	68,9
Cours (moyenne annuelle en euros)	1,1	0,9	0,4	0,9	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
(1) Capitalisation boursière moyenne	22	39	26	63	77	77	77	77	77
(2) Dette nette (+)/ trésorerie nette (-)	5,2	-3,2	4,4	11,6	10,8	-6,2	5,1	7,7	-20,4
(3) Valeur des minoritaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(4) Valeur des actifs financiers	-1,1	-0,5	-0,7	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
Valeur d'entreprise = (1)+(2)+(3)-(4)	25,7	35,7	30,1	73,8	87,4	70,5	81,8	84,4	56,3
<b>VE/CA</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>52,5</b>	<b>7,8</b>	<b>2,0</b>	<b>0,5</b>
VE/EBE	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	7,3	1,1
<b>VE/ROC</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>8,2</b>	<b>1,1</b>
P/E	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	10,2	2,1
P/B	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	1,5
P/CF	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	2,0
<b>FCF yield (%)</b>	<b>-19,4%</b>	<b>-15,1%</b>	<b>-33,3%</b>	<b>-9,9%</b>	<b>-15,0%</b>	<b>-18,6%</b>	<b>-13,8%</b>	<b>-2,4%</b>	<b>68,3%</b>
Données par action (€)	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e	2027e	2028e	2029e
Bnpa	0,0	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1	0,1	0,5
<b>Book value/action</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,7</b>
Dividende /action	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

**Système de recommandations :**

Les recommandations d'EuroLand Corporate portent sur les douze prochains mois et sont définies comme suit :

**Achat** : Potentiel de hausse du titre supérieur à 15% en absolu par rapport au cours actuel, assorti d'une qualité des fondamentaux.

**Accumuler** : Potentiel de hausse du titre compris entre 0% et 15% en absolu par rapport au cours actuel.

**Neutre** : Potentiel du titre compris entre -5% et +5% en absolu par rapport au cours actuel.

**Alléger** : Potentiel de baisse du titre compris entre 0% et 15% en absolu par rapport au cours actuel.

**Vente** : Potentiel de baisse du titre supérieur à 15% en absolu par rapport au cours actuel, valorisation excessive.

**Sous revue** : La recommandation est sous revue en raison d'une opération capitalistique (OPA / OPE / Augmentation de capital...), d'un changement d'analyste ou d'une situation de conflit d'intérêt temporaire entre EuroLand Corporate et l'émetteur.

**Historique de recommandations :**

Achat : Depuis le 24/01/2025

Accumuler :

Neutre : (-)

Alléger : (-)

Vente : (-)

Sous revue : (-)

**Méthodes d'évaluation :**

**Ce document peut évoquer des méthodes d'évaluation dont les définitions résumées sont les suivantes :**

**1/ Méthode des comparaisons boursières** : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés du même secteur d'activité, ou d'un profil financier similaire. La moyenne de l'échantillon établit une référence de valorisation, à laquelle l'analyste ajoute le cas échéant des décotes ou des primes résultant de sa perception des caractéristiques spécifiques de la société évaluée (statut juridique, perspectives de croissance, niveau de rentabilité...).

**2/ Méthode de l'ANR** : l'Actif Net Réévalué est une évaluation de la valeur de marché des actifs au bilan d'une société par la méthode qui apparaît la plus pertinente à l'analyste.

**3/ Méthode de la somme des parties** : la somme des parties consiste à valoriser séparément les activités d'une société sur la base de méthodes appropriées à chacune de ces activités puis à les additionner.

**4/ Méthode des DCF** : la méthode des cash-flows actualisés consiste à déterminer la valeur actuelle des liquidités qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de cash flows sont établies par l'analyste en fonction de ses hypothèses et de sa modélisation. Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital, qui représente le coût de la dette de l'entreprise et le coût théorique des capitaux propres estimés par l'analyste, pondérés par le poids de chacune de ces deux composantes dans le financement de la société.

**5/ Méthode des multiples de transactions** : la méthode consiste à appliquer à la société évaluée les multiples observés dans des transactions déjà réalisées sur des sociétés comparables.

**6/ Méthode de l'actualisation des dividendes** : la méthode consiste à établir la valeur actualisée des dividendes qui seront perçus par l'actionnaire d'une société, à partir d'une projection des dividendes réalisée par l'analyste et d'un taux d'actualisation jugé pertinent (généralement le coût théorique des fonds propres).

**7/ Méthode de l'EVA** : la méthode "Economic Value Added" consiste à déterminer le surcroît annuel de rentabilité dégagé par une société sur ses actifs par rapport à son coût du capital (écart également appelé "création de valeur"). Ce surcroît de rentabilité est ensuite actualisé pour les années à venir avec un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital, et le résultat obtenu est ajouté à l'actif net comptable

**DETECTION DE CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS**

Corporate Finance	Intérêt personnel de l'analyste	Détention d'actifs de l'émetteur	Communication préalable à l'émetteur	Contrat de liquidité	Contrat Eurovalue*
Non	Non	Non	Oui	Non	Oui

## “Disclaimer / Avertissement”

La présente étude a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment de Amoéba (la « Société ») et est diffusée à titre purement informatif.

Cette étude ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente étude, ni une quelconque partie de cette étude, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette étude reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette étude.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette étude. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente étude. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente étude, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente étude, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente étude.

La présente étude ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate

Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient. Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."

EuroLand Corporate  
17 avenue George V  
75008 Paris  
01 44 70 20 80